Découvrabilité du contenu culturel à l'ère du numérique : Acteurs, discours et politiques

Center for International Relations Studies(CEFIR)/Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation(CEIM)

Colloque international, Liège, Université de Liège (ULiege), 5 juin 2018
(avec le soutien de la 10ème Commission mixte permanente Québec/Wallonie Bruxelles – 2017/2019)

Le contexte actuel de transformation des industries culturelles et d'augmentation des flux transfrontières d'échanges de biens et services culturels numériques favorise l'apparition et la concentration de nouveaux acteurs puissants qui cherchent à imposer leur logique du marché à l'échelle mondiale, tout en limitant la visibilité et la découvrabilité des expressions culturelles nationales ou locales par les algorithmes de leurs plateformes numériques. Si l'abondance de l'offre culturelle globale sur Internet accélère les échanges de produits numériques, les milieux culturels (que ce soit au Québec, en Wallonie-Bruxelles/Belgique, en Europe ou au sein de l'espace francophone) perçoivent un déséquilibre entre la proportion des contenus locaux et l'offre abondante de contenus étrangers sur les catalogues des plateformes en ligne (en particulier celles proposant des services de streaming musical et audiovisuel).

Ceci nous amène à questionner les moyens que peuvent prendre les autorités publiques, aux niveaux local, national, régional et international, pour contraindre ces acteurs à respecter les principes de la diversité des expressions culturelles en exposant et en mettant davantage en valeur les contenus locaux ou nationaux dans les vitrines de leur catalogue. Le principal problème qui se pose ici est que la vitesse de réaction des décideurs publics, appelés à consulter et à prendre des décisions soupesées et équilibrées en fonction du bien commun, est peu compatible avec la vitesse des changements qui surviennent dans l'environnement numérique.

Par ailleurs, la dématérialisation de la production et de la distribution des biens et services culturels remet en question le principe de « territorialité » sur lequel reposent les politiques publiques actuelles. Qu'il s'agisse de protéger les droits des créateurs ou les intérêts des consommateurs, les réglementations locales, nationales et européennes sont fragilisées par la dimension transnationale du numérique et par les logiques commerciales des géants d'Internet. Les pouvoirs publics sont donc appelés à réajuster leur stratégie, en mettant en place de nouvelles approches de régulation mais aussi en appliquant la nouvelle directive opérationnelle sur le numérique adoptée en 2017 dans le cadre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

L' objectif du colloque est d'analyser la cohérence des politiques culturelles et numériques, dans une perspective comparative, et de saisir comment les acteurs, leurs discours et stratégies entendent dépasser les seuls intérêts du monde des arts et de la culture pour embrasser des enjeux inter-reliés et transversaux tels que la découvrabilité, la promotion et la protection des expressions culturelles locales/nationales diversifiées, le traitement des biens et services culturels numériques dans les accords commerciaux de libre-échange, la coopération internationale dans le domaine culturel et la réduction des nouvelles fractures numériques culturelles. Dans un contexte de convergence sectorielle entre culture, commerce et numérique (Internet et réseaux de télécommunications), le colloque se fixe pour objet d'explorer spécifiquement la tension entre globalisation et territorialisation, en repensant les cadres de l'intervention publique dans l'objectif de déboucher sur de nouvelles formes et trajectoires de gouvernance et sur de nouveaux modèles de politiques publiques en matière de culture et de numérique.

Les thèmes de discussions du colloque international ainsi que les principales questions auxquelles le colloque apportera des réponses sont les suivantes :

1) Quels sont les chantiers et les réformes (en matière de droits d'auteur, de quotas de diffusion de contenus locaux, d'équité fiscale, ...) à engager ou déjà en cours en Europe, en Amérique du Nord et même au sein de l'espace francophone dans l'objectif de refonder les instruments de politique culturelle dans le nouveau contexte numérique ?
2) Quelles politiques publiques pour réguler les écosystèmes numériques afin d'encourager la diversité de l'offre artistique et culturelle et d'en renforcer l'accessibilité et la découvrabilité, notamment sur les plateformes numériques de Netflix, Spotify, iTunes/AppleMusic et Youtube ?
3) Comment faire le pont entre les leviers d'actions aux niveaux local, national et international et quelles stratégies concertées peut-on préconiser ? Quelles actions sont mises en œuvre dans les enceintes internationales débattant des enjeux relatifs à la diversité culturelle et linguistique (UNESCO, Organisation internationale de la Francophonie, ...), aux services de

télécommunications et à la gouvernance d'Internet (Union internationale des télécommunications, ICANN, Internet Society, ...) ?

4) Comment le débat commerce-culture à l'ère numérique (notamment les aspects reliés à l'exception culturelle, à la classification des produits numériques, aux transferts de données personnelles, ...) pourrait affecter la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et la conclusion d'autres accords commerciaux ?
5) Le numérique contribue-t-il à l'exportation, à la promotion et au rayonnement des produits culturels québécois en Belgique et en Europe et inversement les produits culturels belges et européens sont-ils plus visibles et accessibles au Québec et à l'étranger grâce aux plateformes Web ?

Le colloque à Liège sera suivi d'un **deuxième évènement scientifique à Montréal** en décembre 2018.
Le Comité organisateur prévoit l'édition **d'un ouvrage collectif** réunissant la majorité des contributions scientifiques qui sera publié durant le deuxième semestre de 2019.

Comité organisateur

Michèle Rioux, professeure, Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation, Université du Québec à Montréal
Destiny Tchéhouali, chercheur, Observatoire des réseaux et interconnexions de la société numérique, Université du Québec à Montréal
Antonios Vlassis, chargé d'enseignement-chercheur, Center for International Relations Studies (CEFIR), Université de Liège

Informations pratiques
Langue des propositions : français ou anglais
Le colloque se tiendra en langue française.
Date limite de réception des propositions : **le lundi 12 mars 2018**
Contenu des propositions : prénom et nom, statut et institution, titre, choix d'un thème de discussion (ou de plusieurs), résumé comprenant entre 1500 et 2000 caractères (références bibliographiques non incluses)

Date limite d'envoi des acceptations des propositions : **le mercredi 14 mars 2018**
Dates de la tenue du colloque : **mardi 5 juin 2018**
Date-limite de réception des textes **en vue de la réalisation d'un ouvrage collectif : 15 octobre 2018.**

Merci d'envoyer vos propositions à l'adresse courriel : **avlassis@uliege.be**